



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi six du mois de Juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 30 Juin 2023 se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Eveline CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN

**Etaient représentés :** MM. Thierry FULBERT (Alina GORDON), Gina THOMAR (Annick CARMONT), Grégory MANICOM (Gabrielle LOUIS-CARABIN), Jacques RAMAYE (Michel SURET), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Seetha DOULAYRAM (Joseph HIL)

**Etaient absents excusés :** MM. Jérôme-Thierry CHOUNI, Justine BENIN, Bernard RAYAPIN

Membres en exercice : 35	Membres présents : 25	Membres Représentés : 7	Absents Excusés : 3
-----------------------------	--------------------------	----------------------------	------------------------

*Le quorum étant atteint, vingt-cinq (25) Conseillers étant présents, sept (7) représentés, et trois (3) absents excusés le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Alina GORDON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Création d'emplois budgétaires permanents  
à temps complet*

*10/DCM2023/69*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230706-10DCM202369-DE  
Date de télétransmission : 17/07/2023  
Date de réception préfecture : 17/07/2023

Notifiée et publiée le 17/07/2023

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

**1/ De créer les emplois suivants :**

- 1 emploi de technicien support et services au sein de la Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies (DSI) à temps complet pour exercer les missions suivantes :
  - Assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue.
  - Surveille le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logiques du centre de production, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité,
  - Aide et accompagne les utilisateurs dans l'apprentissage des outils informatiques.

L'emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie C relevant de la filière technique et pourra être associé aux grades suivants :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
Technicien support et services	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	C	TC

- 1 emploi d'agent polyvalent des services techniques au sein de la Direction des Interventions Techniques (DIT) à temps complet pour exercer les missions suivantes :
  - Maintient en état le patrimoine et le bon fonctionnement en effectuant les travaux d'entretien de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment (**Menuiserie, électricité, peinture, plomberie, soudure et maçonnerie**) en suivant des directives ou d'après des documents techniques

L'emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie C relevant de la filière technique et pourra être associé aux grades suivants :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De créer les emplois suivants :

➤ 1 emploi de technicien support et services au sein de la Direction des Systèmes d'Information et des Nouvelles Technologies (DSI) à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assure la gestion courante de l'exploitation dans le respect des plannings et de la qualité attendue.
- Surveille le fonctionnement des équipements informatiques physiques et logique du centre de production, dans le cadre des normes, méthodes d'exploitation et de sécurité,
- Aide et accompagne les utilisateurs dans l'apprentissage des outils informatiques.

L'emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie C relevant de la filière technique et pourra être associé aux grades suivants :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
Technicien support et services	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	C	TC

➤ 1 emploi d'agent polyvalent des services techniques au sein de la Direction des Interventions Techniques (DIT) à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Maintient en état le patrimoine et le bon fonctionnement en effectuant les travaux d'entretien de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment (**Menuiserie, électricité, peinture, plomberie, soudure et maçonnerie**) en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

L'emploi sera pourvu par des fonctionnaires de catégorie C relevant de la filière technique et pourra être associé aux grades suivants :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Durée hebdomadaire
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	TC

**Article 2** : De rémunérer les postes sur la grille indiciaire afférente au grade.

**Article 3** : De modifier ainsi le tableau des effectifs / emplois.

**Article 4** : D'inscrire au budget primitif 2023 les crédits correspondants au chapitre 012, article 64 111.

**Article 5** : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 6** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Fait à Le Moule, le 06 Juillet 2023



Le Maire,

*Gabrielle LOUIS - CARABIN*  
Gabrielle LOUIS - CARABIN